

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 361

présenté par
M. Le Fur et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« dix-huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les 12-18 ans des dispositions susmentionnées. L'objectif de vaccination obligatoire sous-jacent à celles-ci est largement injustifié pour cette catégorie d'âge.